

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.283.2025.TREATIES-XXVII.1.i (Notification dépositaire)

AMENDEMENTS AU TEXTE ET AUX ANNEXES I, II, III, IV, VI ET VIII AU
PROTOCOLE DE 1998 SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

GENÈVE, 18 DÉCEMBRE 2009

MALTE : ACCEPTATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 16 juin 2025.

Les Amendements entreront en vigueur pour Malte le 14 septembre 2025 conformément au paragraphe 3 de l'article 14 du Protocole qui stipule :

« Les amendements au présent Protocole et aux annexes I à IV, VI et VIII sont adoptés par consensus par les Parties présentes à une session de l'Organe exécutif et entrent en vigueur à l'égard des Parties qui les ont acceptés le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date à laquelle deux tiers des Parties ont déposé leur instrument d'acceptation de ces amendements auprès du Dépositaire. Les amendements entrent en vigueur à l'égard de toute autre Partie le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date à laquelle ladite Partie a déposé son instrument d'acceptation des amendements. »

Le 16 juin 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DN' with a horizontal line underneath.